

Calcul du prorata de la tva

Le prorata étant une division, soit un rapport entre un numérateur et un dénominateur.

Les éléments à prendre en considération au numérateur sont :

Les opérations qui ouvrent droit à déduction :

- Les revenus opérationnels imposables
- Les revenus opérationnels exonérés ouvrant droit à réduction
ex : (intra-communautaire)

Les éléments à prendre en considération au dénominateur sont :

- Le montant total du numérateur
- Les opérations exonérées n'ouvrant pas droit à déduction
- Les opérations hors champs

Exemple :

Un conseil enseignant réalise :

Revenu imposable : 100.000 €

Dont Revenu intracommunautaire : 30.000€

Revenu enseignement : 20.000 €

Tva à récupérer : 500 €

Calcul :

$$500 \times \frac{(70.000\text{€}+30.000)}{100.000 \text{ €}+ 20.000 \text{ €}} = 416,65 \text{ €}$$

Calcul du pourcentage :

$$\frac{(70.000\text{€}+30.000)}{100.000 \text{ €}+ 20.000 \text{ €}} \times 100 = 83,33 \%$$

$$83,33\% \times 500 \text{ €} = 416.65 \text{ €}$$

